



## **La crise informationnelle sous la crise sanitaire**

### **Dans quelle mesure la pandémie de Covid-19 met-elle en lumière nos manques en matière de lutte contre les manipulations de l'information ?**

**Elise Bernard**  
**Docteur en droit public**

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, les acteurs des manipulations de l'information n'ont eu de cesse d'exploiter la thématique afin de faire avancer leur agenda politique. L'objectif principal de cette dernière reste inchangé : appliquer une pression sur les fissures du tissu social pour les transformer en fractures ouvertes et, in fine, miner l'État de droit démocratique. La situation, totalement inédite, met en lumière des faiblesses parfois déjà connues, parfois simplement pressenties, mais jamais compensées de manière pleinement satisfaisante.

La doctrine militaire connaît la pratique des mesures visant à induire l'ennemi en erreur afin de l'inciter à des réactions qui lui nuiront. Quand on parle de désinformation, cela implique la création ou le relai d'une information erronée avec la volonté de nuire. Lorsque le relai de l'information erronée est dénué de cette intention, on parle plutôt de mésinformation ; lorsque la volonté de nuire est présente, mais qu'elle est accomplie au moyen d'informations correctes, il s'agit de malinformation. Toutes ces formes de manipulations de l'information peuvent être - et sont - utilisées par tous types de régimes et d'acteurs afin de faire avancer leur agenda politique.

Si les objectifs de leur emploi varient selon qui en fait usage, et à quel moment, on remarque néanmoins une convergence de certains acteurs dans leur utilisation pour affaiblir lesdits États de droit démocratiques. Les stratégies peuvent diverger : quand la première s'évertue à exacerber les dissensions de ses adversaires pour les discréditer et améliorer son image, la deuxième aura plutôt tendance à faire la promotion de son unité et de ses réussites pour ces mêmes objectifs. Dans tous les cas, l'objectif est de s'appuyer sur une présentation de l'échec de l'État de droit démocratique. En effet, ce dernier représente - par nature - une menace au système défendu par les assaillants, tendant davantage vers l'État policier.

En effet, les trois piliers de l'État de droit, à savoir la hiérarchie des normes, l'égalité des sujets de droit (y compris l'État) et l'indépendance de la justice, causeraient la disparition des systèmes promus par les assaillants s'ils étaient appliqués. Il est donc dans leur intérêt : d'une part, de faire la promotion d'une représentation de l'État de droit comme incapable de répondre aux problématiques contemporaines - à l'inverse des autres types de régime - ; d'autre part, de promouvoir un modèle similaire au leur lorsqu'une crise quelconque se déclenche.



L'un des éléments-phares de cette stratégie est la génération de ce que l'on peut appeler un « brouillard de paix » donnant aux citoyens l'impression qu'il est vain de chercher à vérifier l'authenticité des informations, favorisant la défiance vis-à-vis des institutions et des médias traditionnels et la propagation du conspirationnisme.

Dans le cas de la crise sanitaire actuelle, les fausses informations, référencées par l'Union européenne comme étant relayées par des acteurs pro-Kremlin, recyclent en partie des narratifs déjà existants et identifiés dans les opérations d'influence au bénéfice de la Russie. Elles incluent la dislocation de l'Union à cause de la crise, l'abandon de ses partenaires – narratif particulièrement relayé dans les Balkans – et le recul des gouvernements sur les valeurs fondamentales européennes. Parmi les nouveautés liées à la crise actuelle, on relève : l'inutilité des gestes barrière, la meilleure résilience de la Russie et de la Chine face au virus et une origine secrète du virus comme arme bactériologique développée par un acteur qui varie en fonction de l'organe relayant ce narratif. D'autres acteurs reprennent également à leur compte ce type de narratifs, comme l'Iran, qui accuse Israël d'être à l'origine du virus, ou Daesh qui présente le virus comme une punition divine des États mécréants. Enfin, il faut souligner la reprise de ces contenus par des acteurs servant involontairement les objectifs mentionnés plus haut, de certains journalistes à la recherche de contenu sensationnaliste, pour des questions de meilleure audience, à des mouvements comme celui des Gilets Jaunes naturellement plus enclins à mettre en doute les informations officielles.

Actuellement, la lutte contre la désinformation dans les États de droit démocratiques implique à la fois les acteurs nationaux, supranationaux et les géants du net. Depuis plusieurs années, ces derniers développent des méthodes destinées à augmenter la transparence de l'origine des informations, faciliter le fact-checking et désactiver les profils frauduleux et les réseaux de comptes automatisés. L'Union européenne, quant à elle, a développé une boîte à outils contre la désinformation comprenant la task force East Stratcom créée en 2015, le code de bonne conduite de 2018 invitant les entreprises à une approche volontariste d'auto-régulation, le soutien à un réseau de vérificateurs de faits indépendant inscrit dans le programme Horizon 2020, à un journalisme de qualité et à une meilleure éducation des citoyens européens à la cyber-hygiène, ainsi que le plan d'action contre la désinformation articulé autour de la détection, la riposte, la mise en place rapide du code de bonne conduite et les campagnes de sensibilisations. Elle invite enfin les États-membres à prendre des initiatives nationales complétant ces actions.

Malgré le bien-fondé des actions décidées par l'Union européenne en matière de lutte contre la désinformation, de nombreuses limites viennent entraver leur efficacité et renforcent l'avance que les manipulateurs de l'information possèdent déjà.



Certaines sont inhérentes à l'essence même des États de droit démocratiques et requièrent le développement de solutions imaginatives pour améliorer l'efficacité des actions contre la désinformation sans renoncer à nos valeurs fondamentales. En particulier, les contours flous de la liberté d'expression - qui varient d'un État à un autre et ne sont souvent clarifiés qu'à l'issue d'une longue procédure contentieuse s'achevant devant la Cour Européenne des Droits l'Homme - constituent une des brèches principales par laquelle s'engouffrent les manipulations de l'information. La difficulté de concevoir, en amont, quel autre droit fondamental peut contrebalancer la liberté d'expression, donne l'impression d'une conception très permissive et permet donc a priori l'expression d'idéologies porteuses de haine. In fine, ce droit par principe difficilement limité amène de lui-même les arguments justifiant la suppression de la liberté d'expression. À l'inverse, une conception plus restrictive, par principe, peut être fustigée par les défenseurs des libertés fondamentales ; un contour trop flou de ces interdictions fait même apparaître le risque d'une utilisation à mauvais escient et donc d'un recul sur l'État de droit. L'espace situé entre ces deux conceptions est activement employé par les acteurs de la désinformation et cette opposition, elle-même, est susceptible d'être exploitée pour la génération de narratifs.

L'égalité de la valeur de l'expression de l'opinion des individus, défendue par Aristote comme l'un des fondements de la démocratie et s'opposant au système hiérarchique de Platon dans lequel les philosophes sont rois, représente également un défi. La crise sanitaire du Covid-19 met particulièrement en évidence ce point, puisque, sans même parler des efforts volontaires de désinformation, depuis l'arrivée du virus en Europe, nombre de messages sur les réseaux sociaux rédigés et relayés par des acteurs disposant de peu - ou pas - de connaissances scientifiques sont venus entraver le travail d'information de la population destiné à sa sécurité. Bien entendu, cela a également favorisé la propagation des manipulations de l'information. Pour autant, créer une hiérarchie dans la parole des individus composant la société serait délétère, puisque cela favoriserait l'apparition de régimes technocratiques dans lesquels une minorité possédant des connaissances étendues dans tel ou tel domaine s'octroierait le pouvoir et pourrait en user sans qu'il soit possible de vérifier s'ils œuvrent pour défendre un intérêt commun ou personnel.

Le manque de législation autour du cyberspace représente également un obstacle fondamental à la lutte contre la désinformation en son sein. La plupart des conventions internationales à ce sujet n'ayant pas de caractère contraignant, chaque État est relativement libre de ses actions dans ce domaine. Par ailleurs, le caractère transnational du cyberspace complexifie l'application du droit, puisque des utilisateurs français peuvent se trouver soumis au droit américain lorsqu'ils utilisent des plateformes appartenant à des sociétés telles que Google.



L'absence de règles fondamentales respectées au niveau international rend d'autant plus difficile la mise en place d'actions répondant à une situation particulière et ce, quel que soit le degré d'élaboration de la stratégie développée. Enfin, la rapidité caractéristique des échanges d'information dans le cyberspace contraste fortement avec la lenteur des procédures judiciaires et limite leur efficacité, puisque leur résolution intervient en général bien trop tard.

En ce qui concerne la boîte à outils de l'Union européenne elle-même, là encore, l'aspect non-contraignant du code de conduite suscite quelques problèmes. En effet, cet aspect de la lutte contre la désinformation repose uniquement sur la bonne volonté des acteurs économiques. Outre la possibilité d'être purement ignoré, le code peut aussi bien n'être que partiellement appliqué afin de favoriser des intérêts privés, donnant l'impression d'une participation active de l'entreprise concernée alors qu'il aura au contraire été instrumentalisé. Le risque est d'autant plus grand lorsqu'il s'agit de multinationales, puisque leurs capacités économiques et leur caractère incontournable, pour certains services, leur permettent de n'être que faiblement impactées par d'hypothétiques sanctions. Loin d'enrayer la désinformation, le code ne ferait alors que la réguler à un niveau acceptable pour quelques acteurs privés.

Les différences d'approche des États-membres de l'Union européenne sont aussi problématiques. À ce sujet, les discours et législations émanant de l'exécutif hongrois sont particulièrement inquiétants. L'octroi de pouvoirs extraordinaires au Premier ministre Orban, avec une durée indéterminée, peut tout à fait l'inciter à ignorer le droit supranational européen sous couvert de lutte contre la propagation de la maladie. Au-delà, les initiatives européennes peuvent également être enrayerées par les gouvernements ayant le plus inquiété la Commission durant les dernières années, sans même parler des États candidats. Ces dissensions au sein même de l'Union européenne - et quant à son influence auprès des candidats et partenaires - favorisent les manipulations de l'information et servent de preuves réelles dans ce genre d'opérations, augmentant drastiquement le risque d'aliénation des citoyens et minant leur confiance dans les institutions de l'Union. La normalisation de l'état d'urgence, au-delà de réduire la confiance des citoyens envers leurs institutions nationales, apporte une preuve supplémentaire que l'Etat de droit démocratique, supposément défendu par l'Union européenne, n'est qu'une utopie. Pour reprendre les propos de Marine Le Pen, du 26 février 2020 sur France Inter, « A quoi sert l'Union européenne ? », en particulier en ces temps troublés où l'on constate qu'elle ne s'est jamais vu attribuer de compétence générale en matière sanitaire.



Pour conclure, la question des moyens mis à disposition pour lutter contre la désinformation doit également être soulevée. En effet, même s'il faut saluer le doublement du budget alloué au Service européen pour l'action extérieure en 2019, le financement des actions européennes pour se défendre contre les manipulations de l'information est sans commune mesure avec celui des opérations informationnelles de la seule Russie, dont les investissements annuels se chiffrent en milliards. La question des effectifs est également critique, puisque, face aux quelques dizaines d'employés européens travaillant au sein des diverses task forces traitant cette problématique, il est avéré que le nombre d'employés de la seule ferme à troll de Saint-Petersbourg qui a été mise en lumière lors de l'ingérence dans la campagne présidentielle américaine de 2016 est bien supérieur. Enfin, l'action de ces groupes de travail devrait également être revue puisque, même si elle propose des mesures défensives intéressantes, elle ne se contente que de proposer des réactions à des attaques, nous plaçant en position de faiblesse face aux acteurs de la désinformation puisque nous ne disposons d'aucune marge d'initiative pour tenter des manœuvres de dissuasion ou même d'enrayement des opérations offensives à notre rencontre.

C'est en cela qu'il convient d'envisager un programme que l'on peut qualifier d'englobant ; un travail de fond mis en valeur par des actions visibles et citoyennes.

## **PARTIE ETUDES**

- Développer des définitions précises des notions d'État de droit démocratique et liberté d'expression afin d'arriver à un consensus sur ce qui doit être protégé et, par extension, ce qui peut ou ne peut pas être fait dans ce but ;
- Proposer un développement de la législation internationale autour du cyberspace et introduire des mesures contraignantes, en particulier en ce qui concerne les actions pouvant être considérées comme portant atteinte à l'intégrité des États ;
- Imaginer le renforcement de la coopération entre les acteurs publics et privés dans la lutte contre la désinformation tout en exigeant des garanties de respect des obligations de chaque partie prenante ;
- Développer, en collaboration avec les acteurs privés de la sphère médiatique, des normes contraignantes de sourçage de l'information pour en faciliter l'authentification par ses consommateurs ;
- Penser le renforcement des mécanismes d'alerte et de sanction en cas de violation des engagements et des valeurs européennes par un État-membre de l'Union européenne, ou un Etat candidat ou partenaire ;



- Proposer des améliorations la communication publique à destination des partenaires étrangers afin de donner l'image d'une Europe ouverte et favorisant la diplomatie, mais disposant également de moyens de riposter en cas d'atteinte de ses intérêts ;
- Penser et proposer le renforcement des task forces destinées à détecter, analyser et démentir les informations douteuses.

### **ACTIONS VISIBLES ET CITOYENNES**

- Réunir et promouvoir les acteurs en faveur d'une éducation des citoyens à des problématiques globales (construction européenne, médecine, sciences, géopolitique, ...) de sorte à ce que chacun dispose d'un esprit critique suffisant pour être en mesure de détecter les informations douteuses et/ou orientées même sans connaissances étendues à propos de la désinformation, et d'un socle de connaissances minimum à propos des intérêts des différents acteurs internationaux ;
- Dispenser des formations à l'apprentissage des méthodes de vérification de sources sur internet ;
- Promouvoir les solutions de fact-checking accessibles et faciles de prise en main afin d'intégrer les citoyens dans la lutte contre la désinformation (extensions de navigateur, applications natives pour différents supports, formations aux outils dès l'école, ...).
- Renforcer la visibilité des vérificateurs de l'information auprès de la population ;
- Améliorer la communication relative à la solidarité européenne face au danger ;
- Publier des articles sur les réussites des démocraties libérales, face à l'épidémie.